hhr hôpital du haut-richelieu



Département de
Santé Communautaire

WN
600
L466
1996

INSPQ - Montréal
3 5567 00003 2778

SANTÉCOM



Institut national de santé publique du Québec
4835, avenue Christophe-Colomb, bureau 200
Montréal (Québec) H2J 3G8
Tél.: (514) 597-0606

RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ
CAHIER D'INTERVENTION
POUR LE RÉSEAU "SENTINELLE" DU D.S.C. DE L'HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU

Claudine LÉONARD, recherchiste-relationniste

COMITÉ RÉSEAU "SENTINELLE"

DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE
DE L'HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU

AOUT 1986

/md1

Institut national de santé publique du Québec
1850, avenue Christophe-Colomb, bureau 200
Montréal (Québec) H2L 3G8
Tél. : (514) 597-0606

Dépôt légal - 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9800455-7-8

REMERCIEMENT

"Ce projet a été réalisé grâce à une subvention du programme de subvention pour projets d'intervention, d'études et d'analyses en santé communautaire.

Ce programme issu du Ministère, direction générale de la santé est administré par le C.S.S.S. de la Montérégie. Il vise à offrir un appui concret au réseau de la santé communautaire dans la production d'une expertise concertée, valable et essentielle à l'identification des besoins de santé de la population, au développement d'intervention en santé communautaire et à l'évaluation plus étendue des services existants."

2301-

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉFACE 1

INTRODUCTION 2

PROBLÉMATIQUE 7

MÉTHODOLOGIE 9

LES RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ
CAHIER D'INTERVENTION :

- Les risques d'exposition à la radioactivité
 - contexte général et spécifique 12
- Le rôle du Département de Santé Communautaire 14
- Poursuite de la démarche: Recommandations 14
- Organigramme des intervenants 16
- Guide d'intervention 21
- Documents fonctionnels 28
- Inventaire législatif et réglementaire relatif aux risques d'exposition à la radioactivité 30
- Plan d'urgence municipale St-Jean-sur-Richelieu: Extrait 39
- Liste d'organisme et de personnes ressources 55
- Bibliographie

PRÉFACE

C'est dans sa recherche d'une efficacité accrue que le Département de Santé Communautaire (D.S.C.) de l'hôpital du Haut-Richelieu a tenu à développer une approche renouvelée en matière de connaissance et de contrôle de l'état de santé de la population sur son territoire par l'entremise d'un réseau de sentinelles.

Un tel réseau sera constitué de différents intervenants du territoire oeuvrant dans le milieu de la santé et de l'environnement et qui auront comme rôle d'aider le D.S.C. à exercer une surveillance plus étroite des événements propices à l'émergence ou la propagation de maladies sur ce même territoire. Ces intervenants agiront comme de véritables sentinelles et pourront être considérés comme des indicateurs d'état de santé.

Le réseau "sentinelle" poursuit comme objectif principal que le D.S.C. de l'hôpital du Haut-Richelieu ainsi que tous les intervenants impliqués adoptent et développent une attitude de vigilance à l'égard des facteurs responsables de l'apparition et de la propagation de tout événement susceptible d'affecter l'état de santé de la population. De plus, ce réseau se veut simple, efficace et exportable aux autres D.S.C.

Grâce à l'implication financière du C.S.S.S. de la Montérégie, le D.S.C. de l'hôpital du Haut-Richelieu a été en mesure de franchir une première étape de la mise en place de ce réseau "sentinelle", soit l'élaboration d'outils fonctionnels (cahiers d'intervention, dossier cartographique, bottin des médias, listes de personnes-ressources).

INTRODUCTION

Le projet réseau "sentinelle" est né du souci toujours constant pour le Département de Santé Communautaire (D.S.C.) de l'hôpital du Haut-Richelieu de mieux protéger la santé de la population.

Ce projet permet l'identification des principaux réseaux et intervenants dans les domaines suivants:

- **Les maladies à déclaration obligatoire**
- **La santé environnementale.**

Le comité réseau "sentinelle" du D.S.C. a recensé plusieurs situations pouvant avoir un impact sur la santé des citoyens dont huit (8) ont été retenues comme pouvant éventuellement se produire sur son territoire. Cependant, en raison de la disponibilité des études déjà entreprises relativement à certaines situations (ex: inondations, contamination de l'eau potable, etc.) nous avons analysé pour les fins particulières de ce projet les cinq (5) situations marquées d'un astérisque.

SITUATIONS RETENUES / ANALYSÉES (*)	DOMAINE
*1) Les maladies exotiques dangereuses et transmissibles	M.A.D.O.
*2) Les épidémies en milieu institutionnel	M.A.D.O.
*3) Les toxi-infections alimentaires	M.A.D.O.
*4) Le transport de produits ou déchets toxiques	Santé environnementale
*5) Les risques d'exposition à la radioactivité	Santé environnementale
6) Les incidents industriels	Santé environnementale
7) La contamination de l'eau potable	Santé environnementale
8) Les inondations	Santé environnementale

Pour chacune des situations analysées nous avons dans une première étape:

- Identifié les réseaux et les intervenants déjà existants.

- Recensé les documents fonctionnels en usage (lois, plans d'urgence, etc.).

- Elaboré des outils fonctionnels utiles pour l'établissement de programme de prévention et pour permettre une intervention rapide lors d'un événement pouvant affecter l'état de santé des citoyens.

- Identifié le rôle et les responsabilités du D.S.C. en matière de prévention et d'intervention avant, pendant, et après une éventuelle situation d'urgence.

- Etabli des recommandations quant à l'amélioration des mécanismes de surveillance et de contrôle de l'état de santé de la population.

- Elaboré une bibliographie propre à chacune des situations.

Nous avons constitué dans une seconde étape, pour chaque situation analysée, un cahier d'intervention contenant les informations suivantes:

- Une description sommaire de la problématique.

- Quelques aspects généraux concernant le rôle du D.S.C.

- Des recommandations relativement à l'amélioration (ou à l'élaboration) de mécanismes concernant la surveillance ou le contrôle des événements propices à l'émergence et/ou à la propagation de situations potentielles d'urgence.

- Un organigramme des intervenants qui se définit comme suit: un tableau schématique rassemblant les principales ressources que le D.S.C. de l'hôpital du Haut-Richelieu pourra utiliser relativement à d'éventuelles situations d'urgence sur son territoire. Ces organigrammes cherchent à répondre à deux (2) objectifs précis: fournir en tout temps aux utilisateurs un cadre de références générales utile pour planifier, en collaboration avec ces personnes ressources, des programmes de prévention et guider les utilisateurs advenant une situation d'urgence dans leurs démarches pour circonscrire l'urgence et limiter les impacts sur la santé des citoyens. De manière à favoriser une utilisation rapide de cet outil, nous avons classé ces intervenants en quatre (4)

catégories d'intervention selon les services que ces ressources peuvent offrir:

1- Action-Réaction
2- Analyse-Conseil
3- Collaboration-Coordination
4- Intervention exceptionnelle.

- Un guide d'intervention propre aux intervenants du D.S.C. de l'hôpital du Haut-Richelieu. Ce guide fournira une liste de personnes ressources à consulter prioritairement lors d'éventuelles situations d'urgence. Cette liste est constituée à partir de trois questions:

1-Qui doit être avisé sans délai au D.S.C.?
2-Quelles sont les ressources disponibles?
3-Qui pourrait être informé de cette situation?

- L'inventaire des lois et règlements susceptibles d'éclairer le D.S.C. sur son rôle et ses responsabilités lors d'éventuelles situations d'urgence.

- Tout autre document pertinent de manière à favoriser une intervention rapide du D.S.C. ou pour guider l'établissement de programmes de prévention (ex: personnes ressources, protocoles, etc.).

En annexe, nous retrouvons trois outils fonctionnels qui ont été réalisés de manière à être utilisables à d'autres fins que celles du réseau "sentinelle". Ce sont:

A) Un bottin des principaux médias d'information
B) Des listes de personnes-ressources
C) Un dossier cartographique.

Ces cahiers d'intervention se veulent plus que des outils d'information pour les D.S.C. Il se veulent des guides pratiques pour exercer la surveillance et le contrôle que les D.S.C. doivent effectuer. Nous pensons que mieux connaître les mécanismes d'intervention et se doter d'outils fonctionnels c'est se donner les conditions nécessaires pour repondre aux impératifs de la prévention en matière de santé publique.

PROBLEMATIQUE

Avant de définir la problématique en ce qui concerne les situations pouvant affecter l'état de santé des citoyens sur le territoire du D.S.C. de l'Hôpital du Haut-Richelieu, il est utile de préciser la notion d'urgence. Ainsi, deux critères permettent de mieux comprendre cette notion. Premièrement, les conséquences qu'un événement peut avoir sur la santé des citoyens et, deuxièmement, le dépassement des ressources (matérielles et humaines) lors d'une situation de crise (Plan de sinistre - Volet Santé Publique - Mtl 1981). Aussi on doit réaliser que, toute proportion gardée, des événements ni trop rares ni trop graves peuvent être qualifiés d'urgents. Cela pourra être le cas, par exemple, d'un problème de toxi-infection alimentaire qui affecterait la santé d'un groupe de citoyens et pour lequel on devra faire appel aux intervenants du M.A.P.A.Q.

Maintenant que nous avons une meilleure idée de la notion d'urgence, présentons quelques éléments de la problématique à la base d'une telle étude. D'abord le rôle et les responsabilités du D.S.C. en matière de santé publique se rattachent particulièrement au contrôle et à la surveillance des épidémies. En ce qui concerne d'autres événements pouvant affecter l'état de santé de la population, son rôle n'est pas aussi clairement défini, ce qui ne veut pas dire que le D.S.C. soit exclu des mécanismes d'intervention en matière de prévention et de protection. Il devra travailler en collaboration avec les intervenants des différents réseaux d'urgence et de prévention déjà existants pour déterminer les fonctions qu'il pourra assumer avant, pendant et après des situations pouvant avoir un impact sur la santé des citoyens.

De plus, au Québec comme au Canada, certains mécanismes sont déjà prévus dans le but de contrer ou de minimiser les effets sur la santé de la population lors des événements à caractère d'urgence. Dans ces cas, des plans d'urgence existent, certes, mais sont souvent mal connus régionalement et localement et ne s'appliquent qu'à quelques cas particuliers (maladies exotiques, accidents nucléaires, etc.). Alors, le besoin de se donner des outils d'intervention utiles pour répondre adéquatement aux situations de crise sur le territoire est de plus en plus nécessaire. Il faut noter que le caractère multidisciplinaire des réseaux d'urgence rend difficile l'utilisation de ces ressources. Le D.S.C. devra définir la spécificité de son rôle par rapport aux rôles joués par ces nombreux intervenants.

Enfin, les mécanismes d'intervention déjà connus (utilisation des plans d'urgence, intervention de la protection civile etc.) ne répondent pas tout à fait aux impératifs de la prévention à la source. D'autre part, si les D.S.C. se sont dotés de leur propre système de lutte contre l'expansion de maladies à déclaration obligatoire, l'attitude générale adoptée se résume autour d'intervention à partir de déclarations de maladies, là non plus, il n'y a que peu d'efforts pour effectuer une réelle prévention primaire. Aussi, l'établissement du réseau "sentinelle" et l'élaboration d'outils d'intervention devra se faire dans un contexte de prévention.

MÉTHODOLOGIE

L'élaboration des cahiers d'intervention et des outils fonctionnels (bottin des médias, cartes, liste de personnes ressources) aura été possible grâce à l'établissement d'une méthodologie de travail simple. De plus, nous avons travaillé à rendre cette méthodologie exportable à d'autres D.S.C. Voici la liste des principales activités qui a permis la réalisation des documents:

1) Détermination des menaces plausibles qui peuvent affecter l'état de santé de la population. Pour déterminer ces menaces, voici les principales idées qui ont guidé notre réflexion:

 1.1 Les facteurs environnementaux connus qui sont ou peuvent constituer une menace pour la santé de la population.
 1.2 Le portrait de la situation des maladies infectieuses sur le territoire.
 1.3 Les circonstances propices à certaines maladies sur le territoire.

2) Consultation auprès des membres du comité réseau "sentinelle" pour évaluer les besoins du D.S.C. relativement à chacune des situations analysées et pour identifier les points particuliers à étudier.

3) Elaboration d'un inventaire des intervenants à consulter relativement aux situations analysées.

4) Consultation des organismes spécialisés en situation d'urgence:
 A) Protection Civile
 B) Planification Urgence Canada.

5) Elaboration d'un inventaire des outils fonctionnels déjà existants:
 a) Plans d'urgence. Ex: municipalités, C.H. etc..
 b) Guides d'intervention. Ex.: Canutec.
 c) Cartes. Ex: Cartes des zones inondables.
 d) Protocoles d'entente. Ex: Toxi-infections alimentaires.
 e) Listes de personnes-ressources.

6) Elaboration des outils fonctionnels propres aux besoins des intervenants sur le territoire. Ex: bottin des médias, inventaire des lois et règlements, etc.

L'ensemble de ces activités aura permis entre autre:

1) La réalisation d'un organigramme des intervenants pour chacune des situations potentielles d'urgence étudiées.

2) La réalisation d'un guide d'intervention propre au D.S.C. pour chacune des situations potentielles d'urgence étudiées.

3) La réalisation d'une liste bibliographique: ouvrages généraux et documents fonctionnels.

4) La réalisation d'un guide pratique d'intervention.

LES RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

CAHIER D'INTERVENTION

LES RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le risque nucléaire peut, de nos jours, prendre plusieurs formes. Il ne faut pas croire que parce que nous sommes en temps de paix où loin d'une centrale nucléaire, nous sommes automatiquement à l'abri des risques nucléaires. En effet, les utilisateurs d'agents radioactifs sont divers. Sur notre territoire, comme ailleurs, des industries, des hôpitaux, des cliniques de radiologie et de cardiologie utilisent des substances radioactives.

Sans entrer dans les nombreux aspects physiques fondamentaux de la radioactivité, nous devons savoir que nous sommes exposés à tous les jours de notre vie à du rayonnement radioactif de faible intensité. Si la plupart des gens supportent un certain seuil de radioactivité, les médecins s'entendent pour dire que toute exposition inutile est à éviter et cela en dépit du fait qu'il ne connaissent pas de seuil minimum d'exposition à la radioactivité. Il est important de savoir que les effets chroniques sur la santé peuvent n'apparaître qu'au bout d'un certain temps. On rapporte dans la revue Plan d'urgence de juin 1981 que le plus important des effets suite à une exposition à long terme est notamment une vulnérabilité accrue aux atteintes du cancer. Soulignons qu'une exposition à une source radioactive de haute intensité, par exemple, lors d'une explosion nucléaire, d'une fuite dans une centrale ou d'un déversement de produits radioactifs peut provoquer des lésions ou des brûlures particulièrement graves ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. L'impact sur la santé peut donc varier selon l'importance et le type d'exposition aux radiations.

CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Sur le territoire nous identifions quatre principaux types de risques d'exposition aux radiations:

1) Les accidents lors de la manipulation de substances radioactives.
2) Les déversements de produits radioactifs lors du transport.
3) Les retombées radioactives suite à un accident dans une centrale nucléaire à l'extérieur du territoire.
4) Les retombées radioactives lors d'une explosion.

Nous croyons qu'il est primordial que les intervenants du réseau de santé communautaire du territoire soient informés sur les divers aspects des risques d'exposition à la radioactivité et des moyens de se protéger. Notre organigramme des intervenants de même que notre guide d'intervention devraient fournir les ressources nécessaires pour une meilleure planification d'un éventuel programme de prévention. Parce que les impacts sur la santé sont quelque fois longs à se manifester et que les effets ne sont pas toujours évidents, nous pensons qu'il est utile de se pencher sur ce problème afin d'être prêts à faire face à de tels risques. Bien que cela soit à une autre échelle, lors de la deuxième guerre mondiale, des études sur les événements d'Hiroshima et Nagasaki ont montré que c'est le chaos engendré par le manque de préparatifs et de soins médicaux qui ont provoqué le plus de morts.

Enfin si les risques d'exposition à la radioactivité ont un impact indéniable sur la santé physique, la psychose engendrée par le danger d'une éventuelle guerre nucléaire tend à se répandre chez de plus en plus d'individus. L'utilité de bien informer la population sur les dangers réels lors de retombées radioactives est de plus en plus évidente, et cela, de manière à éviter des paniques inutiles. D'autre part, rendre cette information disponible c'est sensibiliser de plus en plus de travailleurs et travailleuses aux dangers associés à la manipulation de substances radioactives.

LE ROLE DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre d'un de ses mandats qui est d'assurer la protection de la santé des citoyens, le Département de Santé Communautaire pourrait jouer un rôle important dans l'élaboration de programmes de prévention et d'information relativement aux dangers pour la santé associés à l'utilisation de substances radioactives ou lors de retombées radioactives. De plus, lors d'une éventuelle situation d'urgence, le D.S.C. pourrait en collaboration avec les C.L.S.C., les C.H. ainsi que d'autres intervenants en santé, fournir des ressources aux intervenants spécialisés en radioprotection.

A titre d'exemple, le D.S.C. Ste-Marie de Trois-Rivières s'est particulièrement impliqué lors de l'élaboration du plan d'urgence régional "opération Gentilly"; il a mis sur pied un plan de distribution de pilules d'iode pour diminuer les effets sur la santé dans l'éventualité d'une fuite de la centrale nucléaire de Gentilly. Ce type d'intervention n'est qu'un exemple de participation possible d'un Département de Santé Communautaire. Le D.S.C. de l'Hôpital du Haut-Richelieu doit définir ses besoins réels, ceux des intervenants potentiels sur son territoire et ceux de la population de manière à fournir le meilleur support possible avant, pendant et après une éventuelle situation d'urgence. Nous pensons présentement qu'un programme d'information générale concernant les risques d'exposition à la radioactivité dans lequel le D.S.C. pourra souscrire permettra de démystifier la question du nucléaire.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE: RECOMMANDATIONS

- Faire un inventaire, en collaboration avec les autorités concernées sur le territoire, des utilisateurs réels et/ou potentiels de substances radioactives.

- Faire un inventaire des documents d'information disponibles dans les nombreux organismes ou ministères concernés par le nucléaire, s'en procurer et les diffuser.

- Etablir, en collaboration avec le bureau de la la protection civile du Québec, les C.L.S.C., les C.H. le rôle et les responsabilités de chacun relativement aux risques potentiels identifiés sur le territoire.

- Travailler à l'élaboration de programme d'information auprès des intervenants et de la population.

- Etablir en collaboration avec les municipalités, le Bureau de la protection civile du Québec et les spécialistes en radioprotection les besoins des intervenants du réseau de santé communautaire et de la population.

- Participer à une table de concertation sur l'élaboration d'une politique globale de prévention et d'information et cela, à l'échelle de la Montérégie. Cette table pourrait rassembler des intervenants des autres D.S.C., des C.L.S.C., etc..

- Inciter les centres hospitaliers sur le territoire à intégrer et/ou développer dans leur plan d'urgence une section spécifique concernant les risques d'exposition aux radiations.

- Planifier conjointement avec le Bureau de la protection civile du Québec des exercices d'urgence pour les intervenants du réseau de la santé (C.H., C.L.S.C., etc.).

- En collaboration avec les C.L.S.C., évaluer la mise sur pied d'un plan de distribution de pilules d'iode.

ORGANIGRAMME DES INTERVENANTS

RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

ORGANIGRAMME DES INTERVENANTS

Ce tableau schématique (organigramme) rassemble les principales ressources que le D.S.C. de l'hôpital du Haut-Richelieu pourra utiliser relativement à d'éventuelles situations d'urgence sur le territoire. Ce tableau répond à deux objectifs:

1) Fournir un cadre de référence générale.
2) Guider les intervenants dans leurs démarches lors d'éventuelles situations d'urgence.

On retrouve dans l'organigramme:

1) Des ministères
 Des organismes de santé
 Des experts-conseils etc.

2) Différents palliers d'intervention
 a) local
 b) régional et sous-régional
 c) provincial
 d) national
 e) international

3) Le titre de l'organisme et/ou de la personne à consulter.
 Le nom des personnes
 Le ou les numéros de téléphone permettant de communiquer avec ces organismes ou ces personnes.

4) Une classification en quatre (4) catégories d'intervention des organismes, ministères ou personnes ressources.

Voici ces quatre (4) catégories:

1) Action - Réaction

C'est la catégorie dans laquelle se retrouvent les intervenants qui reçoivent l'information des premières minutes, et qui doivent faire suivre cette information sans aucun délai. Ils peuvent fournir un support direct; ils sont dans l'action et doivent réagir rapidement.

2) Analyse - conseil

Les intervenants de cette catégorie sont plutôt ceux qui analysent la situation d'urgence et fournissent conseils et/ou support technique.

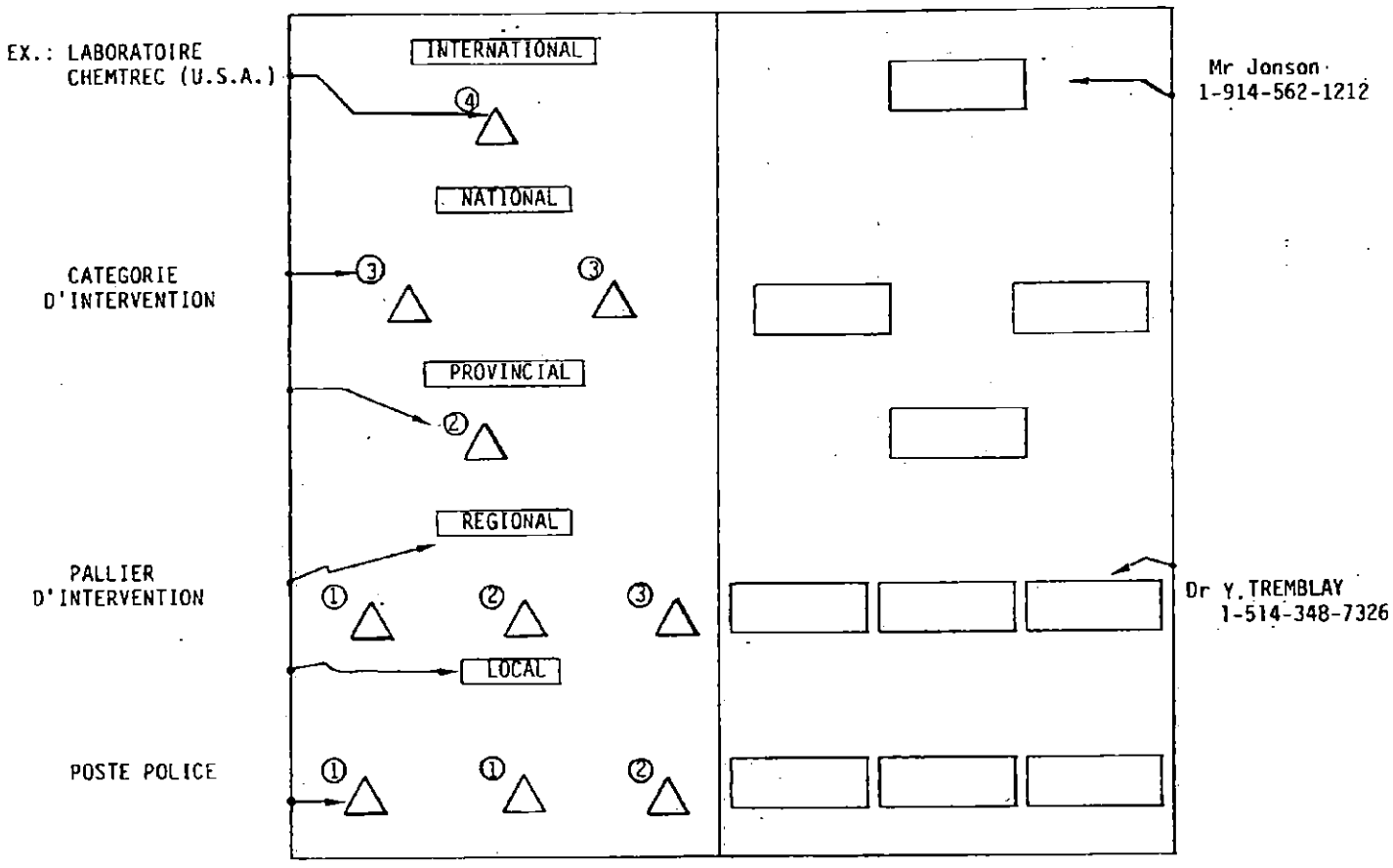
3) Collaboration - coordination

On y retrouve les intervenants qui collaborent avec les ressources impliquées ou coordonnent les activités de certains, là où l'ampleur de la situation dépasse les capacités des ressources en place.

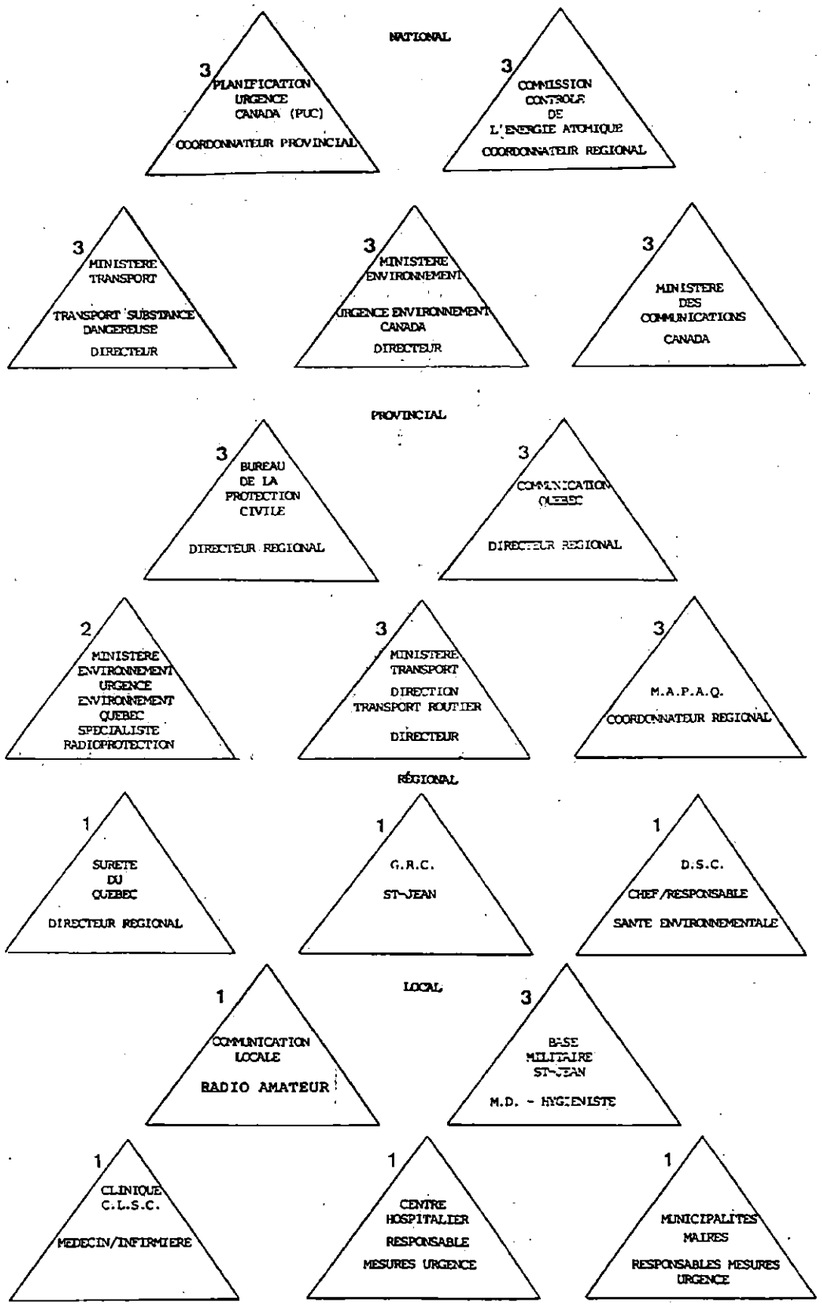
4) Intervention exceptionnelle

Ce sont les intervenants qui fournissent une expertise super-spécialisée et qui ne sont sollicités qu'exceptionnellement.

VOICI COMMENT ON DOIT LIRE CES ORGANIGRAMMES:



RISQUE D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ



TYPES D'INTERVENTION

1 ACTION REACTION

2 ANALYSE CONSEIL

3 COLLABORATION COORDINATION

4 INTERVENTION EXCEPTIONNELLE

NATIONAL

M. ANDRÉ TREMBLAY
(418) 648-3111
BPC(418) 643-3256/24h

M. ANDRÉ MARLEAU
(514) 667-6360
(613) 995-0479/24h

M. DUNCAN ELLISON
(613) 992-4624

M. MICHEL LEDUC
(514) 283-2333

BUREAU REGIONAL MONTREAL
(514) 283-2307

PROVINCIAL

M. CLAUDE BELHUMEUR
(514) 747-7581
(418) 643-3256/24h

M. GUY ST-MARTIN
(514) 647-6266
(514) 647-6201
(local) 348-6879

RESPONSABLE DE GARDE
(514) 873-3454/24h
M. J.M. LÉGARÉ
Bur (514) 873-7544
Dom (514) 661-0844
(514) 873-4048

M. ROGER BRUNEAU
(418) 643-7052

M. ZÉNON BERGERON
(514) 692-8288

RÉGIONAL

M. RÉAL TURNER
(514) 598-4171
Urgence (514) 598-4242
Rens. (514) 598-4811

SERGENT LOCKWOOD
(514) 348-1138

Dr Yves TREMBLAY
bur (514) 348-7326

M. PIERRE LAINESSE
bur (514) 348-7326

LOCAL

M. ROBERT GAUTHIER
bur (514) 263-3073 #310
dom (514) 246-3373

SERGENT LAVOIE
MÉDECIN HYGIÉNISTE
(514) 346-2131 #2667

LISTE A CONSULTER
3 Annexe

LISTE A CONSULTER
2 Annexe

LISTE A CONSULTER
7 Annexe

Décembre 1985

GUIDE D'INTERVENTION

RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

GUIDE D'INTERVENTION

Ce guide d'intervention fournit un cadre de référence précis propre aux intervenants potentiels prêts à intervenir lors de l'éclosion d'une situation d'urgence sur le territoire du D.S.C. de l'Hôpital du Haut-Richelieu. Ce guide est simple: trois (3) questions et trois (3) réponses; ces renseignements doivent permettre trois choses:

1) Fournir les informations de base au personnel qui recevra les premiers appels concernant la situation d'urgence.

2) Mobiliser le personnel du D.S.C. concerné par la situation.

3) Fournir une liste de personnes ressources qui peuvent être consultées en tout temps.

Toutes ces informations sont présentées sur une feuille de route qui devra être à la portée de tout le personnel du D.S.C. Notons que ces renseignements devront être soigneusement et régulièrement remis à jour.

GUIDE D'INTERVENTION
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

TYPE D'INTERVENTION			QUESTION:	COMMUNICATION (Spécifier hre & date) OUI	NON
			1 QUI DOIT ÊTRE AVISÉ SANS DÉLAI?		
ACTION-REACTION	◁	MUNICIPALITÉ	COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE ET POLICE/POMPIER LISTE NO 7 ANNEXE	▷	
ANALYSE-CONSEIL	◁	MENVIQ	URGENCE ENVIRONNEMENT QUÉBEC RESPONSABLE DE GARDE **Bur: 1-873-3454 (24H)** SPÉCIALISTE RADIO-PROTECTION J.M. LÉGARÉ **Bur: 1-873-7544** **Dom: 1-661-0844** **1-873-4048**	▷	
ANALYSE-CONSEIL	◁	D.S.C.	CONSEILLER EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE Pierre LAINESSE **Bur: 348-7326** **Dom:**	▷	

Mars 1986

GUIDE D'INTERVENTION
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

TYPE D'INTERVENTION		QUESTION:	COMMUNICATION (Spécifier hre & date) OUI / NON
		1 ▷ QUI DOIT ÊTRE AVISÉ SANS DÉLAI?	
		(suite) ▼	
ANALYSE-CONSEIL	◁ D.S.C.	CHEF DU D.S.C. DR Yves TREMBLAY **Bur: 348-7326** **Dom: 674-3535**	▷
		▼	
COLLABORATION-COORDINATIONN	◁ **Protection civile du Québec**	COORDONNATEUR REGIONAL Claude BELHUMEUR **Bur: 1-747-7581** **Bur: 1-418-643-3256 (24 h)**	▷

Mars 1986

GUIDE D'INTERVENTION
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

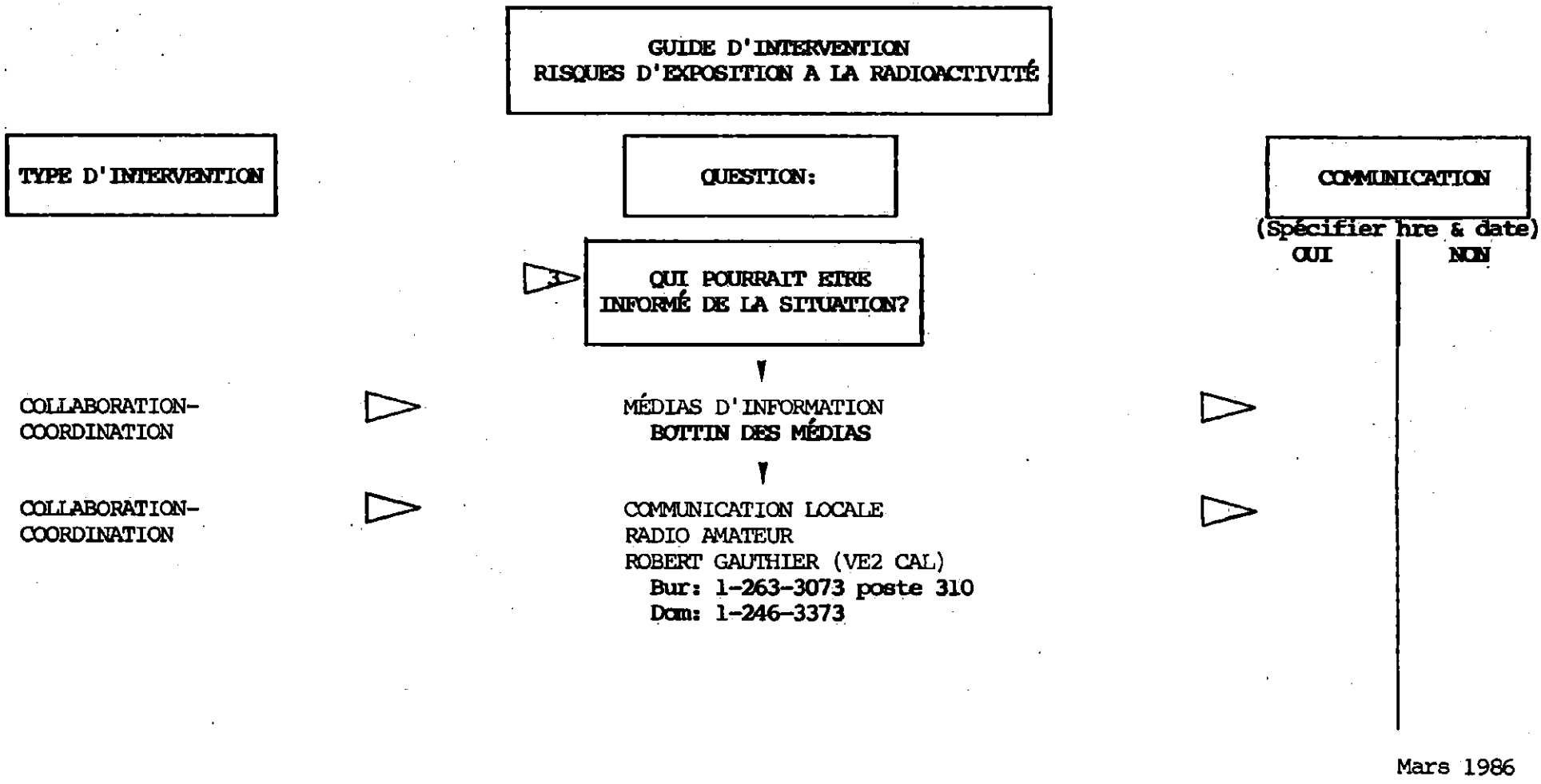
TYPE D'INTERVENTION			QUESTION:		COMMUNICATION (Spécifier hre & date) OUI	NON
			2 ▷ QUELLES SONT LES RESSOURCES DISPONIBLES?			
ACTION-REACTION	◁	C.H.	CENTRES HOSPITALIERS URGENCE LISTE NO 2 ANNEXE	▷		
ACTION-REACTION	◁	C.L.S.C.	MÉDECIN/INFIRMIERE LISTE NO 3 ANNEXE	▷		
ACTION-REACTION	◁	S.Q.	SÛRETÉ DU QUÉBEC Rhéal TURNER, commandant-chef **Bur: 1-598-4174** Sergent LAVIGNE MESURES D'URGENCE **Bur: 1-598-4811**	▷		

Mars 1986

GUIDE D'INTERVENTION
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

TYPE D'INTERVENTION		QUESTION:		COMMUNICATION (Spécifier hre & date) OUI / NON
		2 QUELLES SONT LES RESSOURCES DISPONIBLES? (suite)		
ACTION-REACTION	G.R.C.	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA SERGENT AL. LOCWOOD **Bur: 348-1138**		
COLLABORATION-COORDINATION	**BASE MILITAIRE**	MÉDECIN HYGIENISTE SERGENT LAVOIE **Bur: 346-2131 poste 2667**		
COLLABORATION-COORDINATION	**ENERGIE ATOMIQUE DU CANADA**	COMMISSION DE CONTROLE DE L'ENERGIE ATOMIQUE COORDONNATEUR REGIONAL André MARLEAU **Bur: 1-667-6360** **Bur: 1-613-995-0479 (24 h)**		

Mars 1986


GUIDE D'INTERVENTION
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ
TYPE D'INTERVENTION
QUESTION:
COMMUNICATION
(Spécifier hre & date)
OUI
NON
QUI POURRAIT ETRE INFORMÉ DE LA SITUATION?
COLLABORATION-COORDINATION
MÉDIAS D'INFORMATION
BOTTIN DES MÉDIAS
COLLABORATION-COORDINATION
COMMUNICATION LOCALE
RADIO AMATEUR
ROBERT GAUTHIER (VE2 CAL)
Bur: 1-263-3073 poste 310
Dom: 1-246-3373

Mars 1986

LES RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

DOCUMENTS FONCTIONNELS

TITRE ET RÉFÉRENCE	DISPONIBILITÉ
Canada, Ministère de l'environnement, Service de la protection de l'environnement; Plan d'intervention en cas d'urgence environnementale, 1979.	D.S.C.
Canada, Santé et Bien-être social; Manuel de planification d'urgence pour les établissements de soins spéciaux.	D.S.C.
Saint-Jean-sur-Richelieu, Hôpital du Haut-Richelieu; Plan d'urgence en cas de désastre externe ou interne, 1983.	D.S.C. C.H.H.R.
Québec, Bureau de la Protection civil; Guide explicatif plan de mesures d'urgence municipales, 1978.	D.S.C. Hôtel de ville St-Jean
Québec, Ministère de l'environnement, Urgence environnement; Plan "d'Urgence - Environnement - Québec", 1982.	D.S.C.
Canada, Santé et Bien-être social, Division des service d'urgence, Direction générale des services médicaux; Alimentation de secours, 1983.	D.S.C.
Canada, Planification Urgence Canada; Guide de planification civile d'urgence à l'usage de municipalités, doc. P.U.C. 10/79, 1980	D.S.C.
Canada, Planification Urgence Canada; Instruction relatives à la rédaction des messages du gouvernement d'urgence, P.U.C. 20/80, 1980.	D.S.C.

LES RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

DOCUMENTS FONCTIONNELS (suite)

TITRE ET RÉFÉRENCE	DISPONIBILITÉ
Canada, Planification Urgence Canada; Guide de planification en cas d'attaque nucléaire au Canada, dans les années 1980, doc. P.U.C. 2/81, 1980.	D.S.C.
Canada, Planification Urgence Canada; 11 étapes pour la survivance; 1980.	D.S.C.
Canada, Planification Urgence Canada; Guide des communications civiles d'urgence; doc. P.U.C. 9/79, 1979.	D.S.C.
Canada, Planification Urgence Canada; Guide de la conservation des dossiers essentiels, doc. P.U.C. 12/79, 1979.	D.S.C.
Canada, Planification Urgence Canada; Abri dans le sous-sol contre les retombées radio-actives, 1960.	D.S.C.
Trois-Rivières, Bureau de protection civile; Plan d'urgence régional "opération radioactivité Gentilly"; 1982.	D.S.C. Protection civile Trois-Riv.
Trois-Rivières, Bureau de la protection civile; Exercice "Derad 1 (Gentilly)", 1985.	D.S.C. Protection civile Trois-Riv.
St-Jean-sur-Richelieu, Plan de mesures d'urgence municipales. 27 mars 1980, rev. fev. 1985.	D.S.C. Hôtel de ville de St-Jean

INVENTAIRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

L'inventaire législatif et réglementaire relatif aux risques d'exposition à la radioactivité sur le territoire est réalisé dans l'optique de fournir un outil fonctionnel susceptible d'éclairer le D.S.C. sur son rôle et ses responsabilités avant, pendant et après ce type de situation potentielle d'urgence. L'outil proposé est une synthèse des principales lois, règlements ou décrets mettant en évidence les trois (3) éléments suivants:

1° Le rôle du D.S.C.: ses devoirs, ses pouvoirs, ses limites, ses responsabilités d'intervention, sa marge de manoeuvre.

2° Le rôle des ministères et/ou des structures ayant un rôle majeur à jouer lors de situations d'urgence (Ministère de la Santé, Ministère de l'Environnement, Protection Civile du Québec, Planification Urgence Canada, etc.).

3° Des mesures permettant de limiter, d'empêcher ou même d'interdire des activités susceptibles d'entraîner des situations d'urgence ou d'éventuels sinistres.

Le cadre législatif se présente sous la forme suivante:

-Référence du texte législatif ou réglementaire
-La localisation de ce texte sur le territoire
-Un résumé des articles retenus dans cet inventaire.

Soulignons que le D.S.C. n'est pas toujours nommé dans les textes législatifs et réglementaires retenus dans cet inventaire, compte tenu qu'il n'est pas un organisme de service ou de terrain. Cet outil devrait être particulièrement utile pour permettre au D.S.C. de mieux répondre à ses objectifs de prévention primaire, secondaire et tertiaire, dans la mesure où il pourra mieux cerner son rôle et sa marge de manoeuvre.

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ	**FÉDÉRALE**			
	DÉCRET SUR LA PLANIFICATION D'URGENCE	C.P. 1981-1305 21-05-1981	D.S.C.	
		Annexe Partie I a.6		Pouvoirs, fonctions et attributions du Ministre de la Santé et Bien-être Social
		Annexe Partie II a. 1 à 11		Pouvoirs, fonctions et attributions des différents ministres et du premier ministre
	LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT	Statut du Canada 1974-75 c.72	D.S.C.	
		a.3		Cueillette de renseignements et pouvoirs d'enquête par le ministre de l'environnement et de la santé et du Bien-être Social pour des substances toxiques susceptibles de contaminer (ou qui contaminent) l'environnement
		a.4		Communication de renseignements et avis en cas de contamination
		a.5		Consultation auprès des provinces et pouvoir règlementaire pour prévenir ou faire cesser la contamination

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
	FÉDÉRALE			
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ	LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT	Statut du Canada 1974-75 c.72	D.S.C.	
		a.7(3)		Décret en cas d'urgence
		a.8		Interdiction de rejeter des contaminants dans l'environnement. Infraction
	LOI SUR LES TRANSPORTS DES MARCHANDISES DANGEREUSES	STATUTS DU CANADA 1980 c. 36	D.S.C.	
		a. 13(1)		Les inspecteurs et les analystes
		a. 14(1)		Pouvoirs des inspecteurs
		a. 14(3)		Mesures de sécurité
		a. 15(1) (2)		Saisie et déplacement par l'inspecteur des marchandises dangereuses
		a. 17(1) à a. 17(5)		Cas de danger: rapports et correctifs

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
	FÉDÉRALE			
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ	RÈGLEMENT CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES AINSI QUE LA MANUTENTION, LA DEMANDE DE TRANSPORT ET LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES	DORS/85-77 18-01-85 a.3.24	D.S.C.	Matières radioactives: définition
		a.5.4		Indication de danger matière radioactive
		a.7.1 à 7.14		Règles de sécurité régissant la manutention ou la demande de transport de marchandise dangereuse
		a.7.15 à 7.19		Planification des interventions d'urgence
		a.9.13		Cas de danger: personnes qui doivent être avisées
		a.9.14		Cas de danger: avis donné au directeur général du transport des marchandises dangereuses au Ministère des Transports

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
	PROVINCIALE			
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITE	LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT	L.R.Q. c.Q.2 1982	D.S.C.	
		a.2(c)		Fontions et pouvoirs du Ministre de l'environnement Elaboration et exécution des plans d'urgence
		a.20		Restriction et interdiction quant à l'émission d'un contaminant dans l'environnement
		a.21		Avis au sous-ministre lors de la présence accidentelle d'un contaminant dans l'environnement
		a.25-26-27		Cesser, limiter le dépôt, l'émission, le dégagement ou le rejet d'un contaminant dans l'environnement
		a.28 a.29		Responsabilité d'une municipalité en rapport avec une source de contamination. Pouvoir de la municipalité
		a.49		Plan d'urgence en cas de contamination de l'environnement

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
	PROVINCIALE			
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITE	LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	L.R.Q. c.Q.2 1982	D.S.C.	
		a.90		Fonctions du ministre pour surveiller et contrôler les sources de rayonnement ou autres agents vecteurs d'énergie
		a.91		Restrictions quant à l'utilisation des sources de rayonnement ou autres agents vecteurs d'énergie
		a.92		Pouvoir de règlementation du ministre en ce qui concerne l'utilisation des sources de rayonnement ou autres agents vecteurs d'énergie
		a.114.1		Mesures d'urgence en cas de contamination
		a.115.1		Pouvoirs du Ministre pour contenir recueillir, nettoyer des contaminants pour prévenir la contamination
		a.117 a.118		Pouvoir d'enquête du Ministre

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ	**PROVINCIALE**			
	LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT	L.R.Q. c.Q.2 1982	D.S.C.	
		a.118.3		Protocole d'entente d'une municipalité avec le Ministre pour le contrôle des sources de contamination
		a.118.4 a.118.5		Pouvoir d'obtenir des renseignements
	LOI SUR LA PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	L.R.Q. c.P.35 1984	TOUS LES ETABLISSEMENTS DU RESEAU DES AFFAIRES SOCIALES	
		a.17		Déclaration de situation d'urgence relativement à la santé publique
		a.18		Pouvoir du ministre en situation d'urgence
		a.20		Obligation d'obéir aux prescriptions du ministre en situation d'urgence
		a.43		Soins à fournir par un établissement ou un médecin en situation d'urgence

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITE	**PROVINCIALE**			
	LOI SUR LA PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	L.R.Q. c.P.35 1984	TOUS LES ETABLISSEMENTS DU RESEAU DES AFFAIRES SOCIALES	
		a.65 66-67		Pouvoirs d'enquête du ministre en situation d'urgence
	LOI SUR LES SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX	L.R.Q. c.S.5 1983	TOUS LES ETABLISSEMENTS DU RESEAU DES AFFAIRES SOCIALES	
		a.129.1		Exercice temporaire pour un médecin et un dentiste en cas d'urgence
	RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX	R.R.Q. c.S.5 R.1 1981	TOUS LES ETABLISSEMENTS DU RESEAU DES AFFAIRES SOCIALES	
		Décret 1320-84 06-06-84		
		a.47		Services d'urgence fournis par les C.L.S.C. et les C.S.S.
		a.74		Rôle du chef du D.S.C.

SITUATION	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	LOCALISATION DU DOCUMENT	CONTENU DE L'ARTICLE
	PROVINCIALE			
RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ	LOI SUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE	L.R.Q. c.P.38.1 1984	D.S.C.	
		a.16		Décret du Gouvernement en situation d'urgence.
		a.19		Mise en application du décret.
		a.20		Mesures autorisées par le décret.
		a.21		Pouvoirs du Ministre, du directeur, du maire.
		a.22		Autorisation pour l'accomplissement de certains actes en cas d'urgence.

Décembre 1985

PLAN D'URGENCE MUNICIPALE

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

EXTRAIT CONCERNANT LA RADIOPROTECTION

MARS 1984

PLAN D'URGENCE MUNICIPALE

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CHAPITRE VII - RADIOPROTECTION

CHAPITRE VII - RADIOPROTECTION

1. TACHES

En plus des tâches décrites au premier chapitre de ce plan, on doit:

AVANT L'URGENCE

. Juger de la nécessité d'informer la population sur les mesures de protection contre les éléments radioactifs;

. Entreposer l'équipement de radioprotection et en assurer la vérification régulière.

PENDANT L'URGENCE

. Lorsque des matières radioactives peuvent être en cause:

- se munir immédiatement de l'équipement de détection radiologique nécessaire;
- rechercher l'endroit et l'intensité de la radioactivité;
- ne prendre aucune initiative qui dépasse les connaissances acquises au cours de l'entraînement;
- recueillir les renseignements nécessaires et les transmettre au coordonnateur, qui les fera parvenir au bureau régional de la Protection civile du Québec;
- suivre les directives émises par les spécialistes;
- fournir les informations et instruments nécessaires à la radioprotection au personnel des services obligés à s'exposer momentanément.

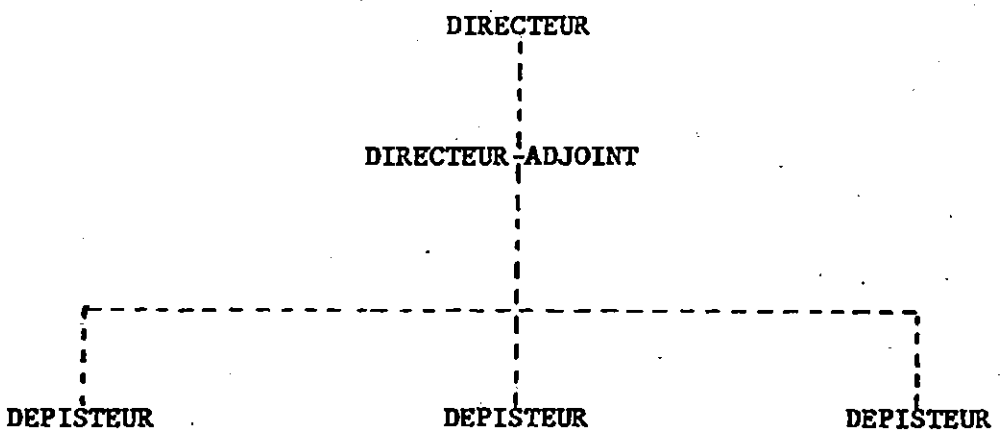
2. DONNEES ESSENTIELLES DU SERVICE DE LA RADIOPROTECTION

	PAGES	REMARQUES
A. ORGANIGRAMME ET PROCEDE D'ALERTE	(VII-A)	
B. LISTE DU PERSONNEL	(VII-B)	
C. RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	(VII-C)	

ANNEXE - A UTILISATEURS DE MATIERES RADIOACTIVES

ORGANIGRAMME ET PROCEDE D'ALERTE

RADIOPROTECTION



LISTE DU PERSONNEL

RADIOPROTECTION

FONCTION D'URGENCE	NOM, PRÉNOM	FORMÉ	TÉLÉPHONE D: Domicile T: Travail	REMARQUES
Directeur	Lt Guy Richard	a	D: 346-2919	
Directeur adjoint	à venir			
Dépisteur	M. Yvan Surprenant		D: 348-5410 T: 347-7541	
Dépisteur	M. Renald Fourgues		D: 347-9644 T: 347-7541	
	Les noms qui suivent sont sous réserve impossibilité de les rejoindre.			
Dépisteur	P. André Dépelteau	a	D: 348-5665	
Dépisteur	Claude Longtin	a	D: 348-7138	
Dépisteur	Nicole Chevalier	a	D: 347-0546	
Dépisteur	Lorraine Mathurin	a	D: 347-5624	
Dépisteur	Suzanne Prud'homme	a	D: 347-3747	
Dépisteur	Germain Samoisette	a	D: 346-6210	

LÉGENDE :

a. Qualifié en Détection de la radioactivité
b. Qualifié Opérateur en télécommunications
c. Qualifié en Recherche en forêt
d. Qualifié en Sauvetage
e. Qualifié en Secourisme général
f. Qualifié en Services sociaux.

RESSOURCES & EQUIPEMENTS

LISTE DES POSTES

CENTRAL	Hôtel de Ville	347-5351
NO 1	Edifice Fédéral Côté	347-0677
No 2	Centre d'Accueil du Haut-Richelieu	348-4941
No 3	Compagnie Singer du Canada	348-4921
No 4	Canadian Westinghouse Ltd	347-5361
No 5	Centre Culturel Fernand Charest	347-7533
No 6	CEGEP St-Jean-sur-Richelieu	346-6841

Instruments radiologiques émis à la municipalité sous la signature de:

Jacques Bouthillier en date du 21 avril 1971.

QUANTITÉ	CATÉGORIE
6	Radiamètre CCD 100-10A
6	Radiamètre RD 108D
6	Dosimètre 0-10r.
12	Dosimètre 0-200r. ou 0-600r.
6	Chargeur de dosimètre
1	Calculateur Radiac
1	Guide en Défense Radiologique

Ces instruments sont conservés au poste de police et incendies de St-Jean-sur-Richelieu

ANNEXE A

CHAPITRE V11

RADIOPROTECTION

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU - MESURES PREVENTIVES

R A D I O P R O T E C T I O N

Compagnies ayant en permanence des matières radioactives:

Cyanamid Canada Ltd C.P. 430 St-Jean-sur-Richelieu	P.G. Pinard 4-2087-74 Tél: 347-7541	Jauge d'épaisseur Divers (20) Ti 204	Film-X
Clough Chemical Ltd 144 Laurier et 178 St-Pierre St-Jean-sur-Richelieu	W. Clough M. S. Haines, Chimiste Tél: 346-6848	(EDTA) RICHQUEST 100	

- -

Hôpitaux:

Centre Hospitalier du Haut-Richelieu 920 boul. du Séminaire St-Jean-sur-Richelieu	M. Guitard 4-6332-78// 30-4-78 Tél: 359-5200	^{1} ^{1} In vitro 125 - 131	Film-X
Hôpital du Haut-Richelieu 920 boul. du Séminaire St-Jean-sur-Richelieu	R. Desrochers 4-4304-76// 30-4-76 Tél: 359-5200	Méd. Sv 90 50mCi	Film-X

Cliniques:

Clinique d'Urgence St-Jean 900 boul. du Séminaire St-Jean-sur-Richelieu	Radiologie Tél: 348-6622	X-Ray	Film-X
Clinique Radiologique du Haut-Richelieu 900 boul. du Séminaire St-Jean-sur-Richelieu	Radiologie Tél: 348-1111	X-Ray	Film-X
Clinique de Cardiologie du Haut-Richelieu 580-1ère Rue Iberville	Dr Tulin Dr M. Messier Tél: 347-4229	X-Ray	Film-X

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU - MESURES PREVENTIVES

R A D I O P R O T E C T I O N

Cliniques:

Clinique Médicale et Dentaire St-Eugène 397 Jacques-Cartier, N. St-Jean-sur-Richelieu	Radiologie Tél: 347-3748	X-Ray	Film-X
Clinique et Hôpital Vétérinaire 269 Jacques-Cartier, S. St-Jean-sur-Richelieu	Radiologie Tél: 346-4511	X-Ray	Film-X

CEGEP

CEGEP St-Jean-sur-Richelieu 30 boul. du Séminaire St-Jean-sur-Richelieu	R. Ménard 4-5544-82 31-7-77 Tél: 347-5301	Exp. Lab. Cs 137 - R 2226 Enseignement	Film-X

Agriculture (Centres de recherches)

Canada Agriculture - res. 90 Lajeunesse St-Jean-sur-Richelieu	J. Millette,R.D.O. 4-3335-79 Tél: 346-4494	Cs 137 Am 241/BE Gén. Gauge	
Ministère Agriculture 90 Lajeunesse St-Jean-sur-Richelieu	A. Bélanger 4-3335-79-A-B-// Tél: 346-4494	C P C Rech. 14 32 2 45	Film-X

Militaire:

Collège Militaire Royal St-Jean-sur-Richelieu	Dr P.E. Girard 4-1968-75 30-11-75 Tél: 346-2131	Phys. (Cs 137) Co 60 - 10mc & 30mc	

RESSOURCES & EQUIPEMENTS

RADIOPROTECTION

NOTE: En cas d'incendie ou d'accident, ces renseignements vous permettraient aussitôt de savoir quel est le risque auquel vous seriez exposé et de prendre immédiatement les mesures qui s'imposeraient.

RESPONSABLE

JEAN-MARC LÉGARÉ, Ph. D.

Chef de la section de radioprotection

SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Gouvernement du Québec

5199, Sherbrooke Est, Suite 3860

Montréal, Québec

H1T 3X9

Tél: 253-3333

Transport: (RISQUES INCERTAINS)

Accident routier	Routier
Accident chemin de fer	Canadien National Canadien Pacifique

Transport de matières dangereuses:

Voir page I-M

RESSOURCES & EQUIPEMENTS

COMMUNICATIONS

Bell Canada	Affaire		346-6801
	245, Richelieu	Urgence:	348-1151
		Urgence:	0

Communications:

St-Alexandre - Télébec	Service à la clientèle	1-800-567-7980
	Réparation	1-800-567-7983

Radio-Amateurs:

Québec	Radio-Amateurs du Québec Inc. (RAQI)		
	Réseau d'Urgence		
	José Mathieu, Coordonnateur	418-643-3256	VE2-ELO
St-Jean	CEGEP de St-Jean-sur-Richelieu	347-5301	VE2-CSJ
	Polyvalente Chanoine Armand Racicot	348-6134	
	Collège Militaire Royal de St-Jean	346-2131	VE2-CMR
	Club de la Vallée du Richelieu		VE2-CVR
	Roger Oligny, Secrétaire	348-2117	VE2-DEG
	Maurice Poulin	348-5765	VE2-AEP
	Dr Robert Gauthier, Dentiste	346-4793	VE2-DEW
	Robert Sondack	347-0824	VE2-ASL
	Gilles Benjamin	347-0989	VE2-DTQ
	Gaston Denicourt	348-7469	VE2-DFD
	Armand Rathé	347-4750	VE2-AWQ
	Serge Hébert	347-7374	VE2-DEQ
	Marcel Girard	346-3083	VE2- WB
	Charles Bourguignon	347-9780	VE2-BLJ
	Luc Norbert		VE2-AFB

Clubs de C.B. (Service Radio Général)

Iberville St-Jean	''AIDE CIVILE'' de SABREVOIS	Resp.: Bernard Lapointe
	Equipe de sauvetage	D: 346-5823
	(environ 25 membres qualifiés	T: 347-5321
	en sauvetage secourisme-recherche en forêt)	

RESSOURCES & EQUIPEMENTS

COMMUNICATIONS

St-Jean	Club XM-Richelieu et Motoneige André Mongeau	346-4795

NOTES: 1- Radio-Amateurs - VE2: Répétitrices - Mont St-Bruno & Mont Orford
Antennes - Installation générale
Génératrice - 1-3 KVA sur remorque

2- Club de C.B. (Service Radio Général)

	Installations générales	346-6162 347-5565

Communications-Québec:

St-Jean	Viateur Lefrançois	348-0084 346-6879/70

Iberville St-Jean Sous région	Bureau de la protection civile du Québec CJW 485	747-7581 St-Laurent

Secours Marins & Routiers du Québec:

Ste-Brigide d'Iberville,	Rémi Poirier, Vice-Président "Secteur No 2" 500, Rivière Est Tél: 293-5006	XM 52-17219
	Gigi Poirier Directrice "Secteur No 2" 500, Rivière Est Tél: 293-5006	XM 52-17219

RESSOURCES & EQUIPEMENTS

COMMUNICATIONS

Gardes et Surveillances:

St-Jean	Corps des Commissionnaires Montréal Cap. Paul Rouleau Barrière boul. Gouin	 842-1801 384-2454 T: 347-2131 local 2753
St-Jean	Agence de Sécurité Garda Paul-Emile Therrien, Resp. 16 B Mercier Secteur St-Jean	T: 348-6101 D: 347-0727

DESCRIPTION		PROPRIÉTAIRE	NO. DE TÉLÉPHONE
FIXE	MOBILE	TAXIS	
1	76	Taxi COOP	346-5555
		" "	346-6666
		" "	346-6000
		" "	346-6673
		" "	346-4855
		" "	346-6336
1	1	Taxi Champlain enrg.	348-4849
1	42 - 8	Autobus Boulais Ltée	346-3614
1	5	Transport Brault Inc.	347-7574
1	19	Carrière Bernier	347-2315
1	10	Jean-Paul Trahan Ltée	346-4497
1	10	Brazeau Transport	347-3262
1	18	Transport Direct System Ltée	346-5788
1	5	Martel R. Express Inc.	347-9244

RESSOURCES & EQUIPEMENTS

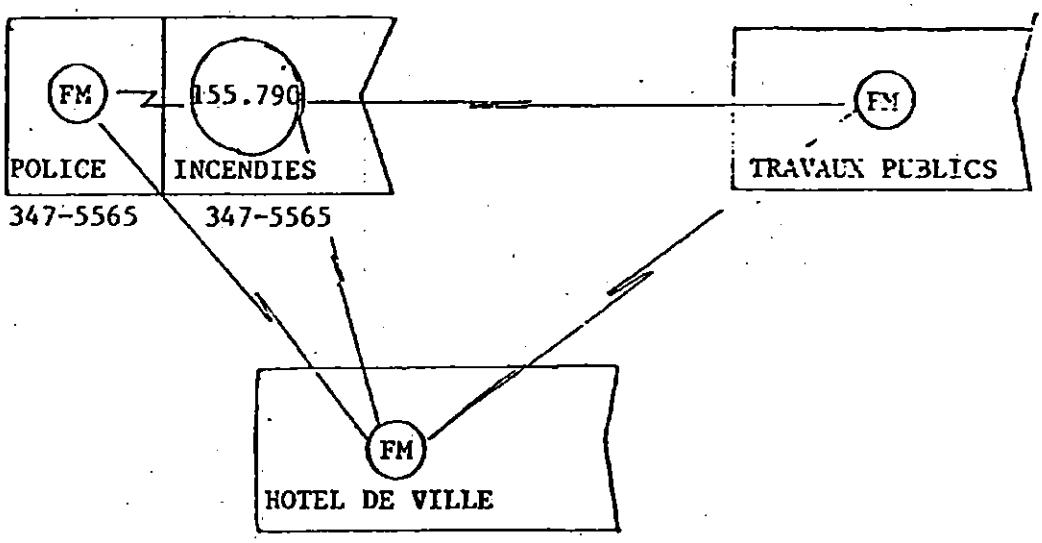
COMMUNICATIONS

Autres:

Association Nationale des Camionneurs de Comtés	M. Laurent Germain, prés.	D: 659-0708 T: 659-1223

Aéroports: Fédéral (Bail municipal) et Privé Richelair 347-3775

DIAGRAMME DES COMMUNICATIONS



Centre d'opération
Tél.: 347-5351
861-3397 (Ligne directe avec Montréal)

CJW
485

Bureau de la Protection civile
du Québec
Dir. régionale 06

Iberville
347-2318

LÉGENDE : Z : Lien radio existant

LISTE D'ORGANISMES ET DE PERSONNES RESSOURCES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
5199, rue Sherbrooke Est
Montréal (QC)
H1T 2X9

Jean THERRIEN
Tel: 1-514-873-3454 (24h)
1-418-643-4595

BUREAU RÉGION 06
PROTECTION CIVILE DU QUÉBEC
384, Boul. Ste-Croix
Ville St-Laurent (QC)
H4N 2L4

Claude BELHUMEUR
Tel: 1-514-747-7581
1-418-643-3256 (24h)

SURETÉ DU QUÉBEC/SERVICE D'URGENCE
INSPECTEUR-CHEF ROBERT LAVIGNE
CONSEILLER EN MESURES D'URGENCE
1701, rue Parthenais
Chambre 331
Montréal (QC)
H2L 4K7

Tel: 1-514-598-4811
1-514-598-4242

CENTRE DE TOXICOLOGIE DU QUÉBEC
2705, Boul. Laurier
Québec (QC)
G1V 4G2

Tel: 1-418-656-8326
1-418-656-8092 (LABO)

PLANIFICATION URGENCE CANADA
(QUÉBEC)
250, Ouest, Grande Allée
Pièce 701
Québec (QC)
G1R 2H4

André TREMBLAY

Tel: 1-418-648-3111

ENVIRONNEMENT CANADA
SERVICE DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT (URGENCE-ENVIRONNEMENT)
1179, rue Bleury
Montréal (QC)
H3B 3H9

Michel LEDUC

Tel: 1-514-283-2333 (24h)

Décembre 1985

RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

BELLEROSE, C. Descriptions du territoire du D.S.C. du Haut-Richelieu selon divers niveaux d'agrégation. D.S.C.-H.H.R., septembre 1984.

CARIGNAN, R. Les objectifs d'un Département de Santé Communautaire. Fédération des Médecins omnipraticiens. Journée d'études - Hôtel Bonaventure, mai 1976, 16 pages.

CARRIER, Y. Le rôle et les responsabilités des Départements de Santé Communautaire dans le réseau des Affaires sociales. Commission administrative régionale des C.L.S.C. de la Montérégie, février 1982, 22 pages.

COMMUNICATION QUÉBEC. Répertoire des médias de la Montérégie. Janvier 1985, 30 pages.

COMMUNICATION QUÉBEC. Répertoire des médias de la région de Montréal. Janvier 1985, 228 pages.

COOPÉRATIVE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DU QUÉBEC A MONTRÉAL. Répertoire des médias du Québec. 1980.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SINISTRES RÉGION 06-A. Plan de sinistre - Volet santé publique, Montréal. Septembre 1985, 53 pages.

DECHESNES, M.A. Rôles et responsabilités (externes et internes) des Départements de Santé Communautaire. Lac Delage, juin 1975, 21 pages.

D.S.C.-H.H.R. Le réseau "sentinelle". Comité réseau "sentinelle", octobre 1984, 13 pages.

D.S.C. RIMOUSKI. Appréciation du risque en santé publique. Revue de quelques principes et méthodes. Avril 1984, 60 pages.

M.A.S. DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE SANTÉ. Note au sujet du projet de règlement du ministère de l'Environnement sur les eaux de consommation. Juillet 1983, 3 pages.

M.A.S. DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE SANTÉ. Note au sujet du mémoire de Monsieur Adrien Ouellette concernant le projet de règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine. Juin 1983, 2 pages.

OUVRAGES GÉNÉRAUX (suite)

M.A.S. DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES. Note au sujet du rôle et des responsabilités du D.S.C. en matière de protection de la santé publique en regard de l'environnement. Janvier 1985, 6 pages.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC. Montérégie connaissance régionale. Délégation régionale Montérégie, octobre 1984, 216 pages.

PAMPALON, R. Environnement et santé: éléments d'une problématique québécoise. Service des études épidémiologiques, Ministère des Affaires sociales, juillet 1980, 133 pages.

ROCHON, J. La santé communautaire dans le système régional des services de santé et des services sociaux. D.S.C. Centre Hospitalier Université Laval, février 1976, 21 pages.

LOIS - RÈGLEMENTS - DÉCRETS

PROVINCIAL

Loi sur la protection de la santé publique. L.R.Q., c.P-35. 1972, modifiée 1985.

Règlement d'application de la loi sur la protection de la santé publique. R.R.Q., c.P-35, R.1. 1981, ed. 1985.

Services de santé et services sociaux. Outremont. Judico Collection lois et règlements. Février 1983, 370 pages.

Règlements d'application de la loi sur les services de santé et les services sociaux. R.R.Q. 1981, c.S-5, R.1, modifiée 1985.

Loi sur les services de santé et les services sociaux. L.R.Q., c.S-5, décret 1320. 6 juin 1984.

Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. L.R.Q., c.P-38.1. 1984.

Loi sur la qualité de l'environnement. c.Q-2. Septembre 1982.

Règlement sur les déchets dangereux. c.Q-2, R. 12.1 Juillet 1985

LOIS - RÈGLEMENTS - DÉCRETS

FÉDÉRAL

Loi sur les contaminants de l'environnement. S.C. c.72, (1974-75). Modifiée décembre 1978.

Loi sur le transport des marchandises dangereuses. S.C.c.36. Juillet 1980.

Règlement concernant les marchandises dangereuses ainsi que la manutention, la demande de transport et le transport des marchandises dangereuses. DORS/85-77. Janvier 1985. Gazette du Canada, partie II, extrait en date du 6 février 1985.

Décret sur la planification d'urgence. C.P. 1981-1305. Mai 1981. Gazette du Canada, partie II Vol. 115, No 11 SI/TR/81-76. Juin 1981.

RISQUES D'EXPOSITION A LA RADIOACTIVITÉ

DOCUMENTS FONCTIONNELS

ENVIRONNEMENT CANADA. Plan d'intervention en cas d'urgence environnementale pour la province de Québec. Urgence Environnement, 1979, 27 pages.

HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU. Plan d'urgence en cas de désastre externe ou interne. Juillet 1979, rev. 1983, 17 pages.

HYDRO-QUÉBEC. Le plan des mesures d'urgence du complexe nucléaire de Gentilly. 1985 (pamphlet).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT QUÉBEC. Plan d'urgence. Urgence Environnement Québec. 1982.

ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE. Abris plus simples. Ottawa, no. de cat. 582-463F, 1962 (pamphlet).

ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE. Abris dans le sous-sol contre les retombées radio-actives. Ottawa, no. de cat. 583-1/1F, 1960, 36 pages.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. Guide de planification civile d'urgence à l'usage des municipalités. P.U.C 10/79, rev. 1981, 243 pages.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. Instructions relatives à la rédaction des messages siège du gouvernement d'urgence. P.U.C. 20/80, 1980, 13 pages.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. Guide de planification en cas d'attaque nucléaire au Canada, dans les années 1980. P.U.C. 2/81, 1981, 35 pages.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. Guide des communications civiles d'urgence. P.U.C. 9/78, 1978, 62 pages.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. Guide de la conservation des dossiers essentiels. P.U.C. 12/79, 1979, 29 pages.

PROTECTION CIVILE DU QUÉBEC. Guide explicatif plan de mesures d'urgence municipales. Décembre 1976, rev. juin 1978, 106 pages.

PROTECTION CIVILE DU QUÉBEC. Exercice derad "1" (Gentilly). Trois-Rivières, 1985.

PROTECTION CIVILE DU QUÉBEC. Plan urgence régional "opération radioactivité Gentilly". Mars 1982.

DOCUMENTS FONCTIONNELS (suite)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. Manuel de planification d'urgence pour les établissements de soins spéciaux. 14 pages.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. Alimentation de secours. No. de cat. 34-14/1982F, janvier 1983, 42 pages.

VILLE DE SAINT-JEAN. Plan de mesures d'urgence municipales. 27 mars 1980, rev. février 1985.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES

ASSENHEIM, H.M. "Les effets biologiques des radiations de micro-ondes et des ondes de radiofréquences". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 6, no. 1, avril-juin 1979, pp. 4-7.

BEAUMONT, R. "Guerre nucléaire". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 4, no. 5, septembre-octobre 1977, pp. 17-20.

BOILEAU, O.C. "La guerre nucléaire: un choix soviétique". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 4, no. 5, septembre-octobre 1977, pp.5-16.

CRIPWELL, F.J. "Risque nucléaires: la bombe et la centrale". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 8, no. 2, avril-juin 1981, pp. 13-16.

DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE TROIS-RIVIÈRES. Plans de distribution d'iode stable. Centre Hospitalier Ste-Marie, mars 1985.

GOURÉ, L. "Le programme d'abris pour la protection civile". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 5, no. 1, janvier-février 1978, pp. 9-15.

HUSSAIN, F. "Les effets inconnus de la bombe à neutrons". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 5, no. 3, juillet-septembre 1978, pp. 6-11.

JOSEPH, J. et autres. "Les effets de la guerre nucléaire sur le Canada". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 11, no. 1, janvier-mars 1984, pp. 2-7.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. "Egg, un abri contre les retombées nucléaires". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 8, no. 4, octobre-décembre 1981, pp. 19-20.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. "Réseau d'alerte et de surveillance du Royaume-Uni". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 4, no. 3, mai-juin 1977, pp. 7-11.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES (suite)

PLANIFICATION URGENCE CANADA. "L'usage des sirènes - États-Unis". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 3, no. 4, juillet-août 1976, pp. 14-15.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. "Abris chauffés à la chandelle". Revue Plans des mesures d'urgence. Juillet-septembre 1980, p. 18.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. "Le besoin d'éclairage minimal dans les abris". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 7, no. 2, avril-juin 1980, pp. 12-14.

REPACHOLI, M.H. "Les fours à micro-ondes". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 6, no. 1, avril-juin 1979, pp. 8-9.

SIR LESLIE MAVOR. "Le Royaume-Uni après l'attaque nucléaire". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 4, no. 6, novembre-décembre 1977, pp. 2-4.

SISSON, G.N. "Sous la terre: des structures moins chères, plus sûres et plus efficaces". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 4, no. 6, novembre-décembre 1977.

ULSAMER, E. "Question de vie ou de mort". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 4, no. 6, novembre-décembre 1977, pp. 13-15.

WAFFINDEN, G.B. "Comment aborder la question des rayonnement lorsqu'on s'adresse au public". Revue Plans des mesures d'urgence. Vol. 11, no. 2, avril-juin 1984, pp. 17-20.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

PLANIFICATION URGENCE CANADA. 11 étapes pour la survivance. P.U.C. 1980, 48 pages.

PLANIFICATION URGENCE CANADA. Techniques élémentaires du sauvetage. P.U.C. 1980, 43 pages.

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. Ensemble de fournitures pour un centre actif de bien-être. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 1970, 10 pages.

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. L'alimentation dans les établissements en période d'urgence. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 78 pages.

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. Plan de survie des populations en institutions de bien-être. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 1968, 47 pages.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX (suite)

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. Développement des services communautaires de bien-être d'urgence d'une localité. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 56 pages.

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. Manuel d'habillement de secours. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 1970, 91 pages.

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. Manuel de logement de secours. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 1970, 103 pages.

SERVICES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE. Manuel des services de bien-être d'urgence. Santé nationale et Bien-être social, Canada, 1964, 28 pages.

P 3798
Ex.2 Léonard, Claudine

E-3684

Risques d'exposition à la radio-activité. Cahier d'intervention pour le réseau « sentinelle » du D.S.C. de l'hôpital du Haut-Richelieu

P 3798
Ex.2